


DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le 
ID : 038-213801004-20211205-DEL_20211214_05-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un le quatorze décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Philippe DALBON Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Jérôme LOOSDREGT, Michel SALVI, Audrey MARRON, Gérard MARTINEZ, Thierry GALIFOT, Anne LAURENT, François DERAÏN, Martine PUGLISI, Sébastien PLISSON

Ont donné procuration : Mme Audrey BUISSON à Anne LAURENT
Mme Christel METAY à Gérard MARTINEZ
Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET à Pierre BARUZZI

Excusés : M. Mickaël MORIN
M. Alexandre ASTOLFI

Secrétaire de séance : M. Gérard MARTINEZ

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Vendredi 10 décembre 2021	Vendredi 10 décembre 2021	Vendredi 17 décembre 2021

5- Présentation du projet d'aménagement de places de stationnement – Île Tarentézin

Il est présenté au conseil municipal un projet qui consiste en la création de 31 places de stationnement sur une parcelle située entre la rue de l'Île Tarentézin et l'entreprise Bois du Dauphiné.

L'ambition générale du projet est de maintenir la perméabilité des sols avec la mise en place d'un matériau de revêtement assurant la portance nécessaire à l'usage du stationnement de véhicules, une complète infiltration des eaux pluviales et un aspect paysager en relation avec la vocation naturelle du site.

Il est précisé que la présence de continuités arborées est préservée, avec la conservation des plus beaux spécimens repérés au préalable lors du lever du terrain par le géomètre.

Des massifs arbustifs seront plantés le long du talus, dans le respect des prescriptions de GRT gaz sur le recul à tenir par rapport à la conduite de transport de gaz qui longe la rue de l'Île Tarentézin.

Par ailleurs, afin de limiter les détériorations des bas-côtés liées aux croisements éventuels de véhicules une bande de deux mètres sera reprise le long de l'axe de la rue de l'Île Tarentézin. Une signalisation verticale viendra préciser l'interdiction d'y stationner des véhicules de plus de 3.5 tonnes, conformément aux prescriptions de GRT gaz.

Enfin, un éclairage sera installé le long de l'enceinte de la société Bois du Dauphiné. Cet éclairage sera constitué de luminaires leds fonctionnant sur un principe de détection de présence.

Il est précisé que des poubelles seront installées en nombre suffisant.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet et d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de places de stationnement – Île Tarentézin,
- **AUTORISE** M. Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Décision : Adopté à 20 voix pour et 1 voix contre

